

PROCÈS- VERBAL

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

du jeudi 25 juin 2026, à 19h00

Salle Fleurisia, Fleurier



PRESIDENCE M. Adrien Pagnier

Le président ouvre la séance à 19h00. Il souhaite la bienvenue et remercie chacun d'avoir répondu présent à la convocation. Il félicite également M^{me} Sandrine Chauvy, proclamée membre suppléante du Législatif pour le parti socialiste.

Il souhaite également un joyeux anniversaire à M^{me} Marie France Perrin du groupe Agora.

Il relève également qu'avec la nomination de M. Alexandre Iseppi, notre Conseil communal siège enfin à cinq. Le président lui souhaite plein succès dans ce nouveau mandat et espère qu'il sera épanoui à ce poste.

Enfin, il souhaite la bienvenue au public ainsi qu'à la presse.

1 APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 39 membres

Majorité absolue : 20 voix

Majorité qualifiée : 27 voix

- **Pour le PLR** Stéphane Bobillier ; Floriane Burri (*suppléante*) ; Sébastien Burri ; Denis Cherbuin ; Mike Cortese ; Florian Dreyer ; Suzanne Gfeller ; Nicolas Joye ; Denis Monnet ; Adrien Pagnier ; Océane Parrod ; Blaise Porret (*suppléant*) et Caryl Tüller.
- **Pour le PS** Nicolas Béranek ; Nathalie Buri Beeler ; Jean-Pierre Cattin ; Miguel Dominguez ; Wilson Edoh (*suppléant*) ; Romain Fragnière ; Véronique Franzin ; Margherita Gioenco ; Jean-Marc Hirschy ; Roland Huguenin-Dumittan (*arrivé à 19h58*) ; Raphaëlle Javet ; Emil Margot ; Cécile Mermet et Iresha Udugampola (*suppléante*).
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard ; Philippe L'Eplattenier (*suppléant, arrivé à 19h08*) et Adriana Ioset.



- **Pour l'UDC** Christiane Barbey-Weber ; Loïc Frey ; André Rosselet ; François Rosselet-Christ ; Niels Rosselet-Christ et Jason Schweizer.
- **Pour AGORA** Marie France Perrin ; Thierry Ray et Florian Stirnemann.

Excusés 7 membres Katia Della Pietra (PS), remplacée par Iresha Udugampola ; Fabienne Robert-Nicoud (PS), remplacée par M. Wilson Edoh ; Pierre-Alain Rohrer (PLR) ; Céline Rufener Eschler (PLR), remplacée par Blaise Porret ; Tobias Tüller (PLR) ; Andy Willener (PLR), remplacé par Floriane Burri et Philippe Vaucher (POP), remplacé par Philippe L'Eplattenier.

La conseillère et les quatre conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, M^{me} Céline Fauguel, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, un technicien du son, ainsi que deux spectateurs et trois membres de la presse sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 11 mai 2026
3. Lettres et pétitions
4. Examen et approbation des comptes annuels 2025
5. Rapports de gestion 2025 (rapports d'information)
6. Crédit de 280'000 francs pour la seconde phase de la digitalisation de l'école Jean-Jacques Rousseau
7. Communications du Conseil communal
8. Interpellations et questions
9. Nomination du Bureau du Conseil général

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est considéré comme accepté.

2 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MAI 2026

GED 93438

M^{me} Adriana IOSET (POP) fait remarquer qu'au point 6, il est noté Amanda au lieu de Adriana. La Chancellerie corrigera cette erreur.

Le procès-verbal ne suscitant pas d'autres remarques, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3 LETTRES ET PETITIONS

Un habitant de Fleurier regrette que l'extinction nocturne de l'éclairage public ne soit pas maintenue dans les villages de la commune. Cette lettre a été transmise à tous les membres du Conseil général via Geco.

4 EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES 2025

GED ACG 92415 | RCG 93400

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP).

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) ne fera pas la lecture du rapport que tous les membres ont eu l'occasion de lire ou de parcourir. Toujours est-il que le résultat de l'exercice 2025 se solde par un bénéfice d'un peu moins de 450'000 francs, ce qui est une très bonne nouvelle et qui satisfait pleinement le Conseil communal, sachant que c'est une période de turbulences ou en tout cas qui, au niveau économique, pose beaucoup de questions. Ce résultat est donc actuellement satisfaisant, sachant que l'exercice 2026 et les suivants seront peut-être plus difficiles. Ce résultat est dû en partie à des revenus fiscaux toujours très élevés. En légère baisse par rapport à 2024, mais toujours à un niveau très élevé par rapport au budget 2025. Cela montre que la situation économique était encore bonne en 2025. Ces revenus sont près de 2 millions de plus qu'au budget. Les taxes et redevances sont également en augmentation, en partie dues aux connexions au chauffage à distance, aux taxes d'équipement et autres.

Au niveau des charges de biens, services et marchandises, le Conseil communal est très satisfait des différents services et dicastères, qui ont su correctement gérer ces charges dans le respect du budget. Ces charges sont donc sous contrôle, voire même en légère baisse par rapport au budget 2025. La courbe se stabilise d'année en année, ce qui est très satisfaisant. Par contre, il y a d'autres charges en augmentation par rapport au budget 2025, notamment celles du personnel. Ceci est dû à des créations de postes validées ou préavisées favorablement par la CGF et créées par le Conseil communal, mais également dû à l'indexation des salaires et à l'octroi de l'échelon voté par le Législatif en juin 2025, deux éléments qui sont entrés en vigueur en juillet de la même année. Il y a donc là une augmentation d'un peu moins de 500'000 francs par rapport au budget. Autre élément qui va dans le sens d'un bénéfice, c'est la réévaluation des participations, puisque cette année, il y a de nouveau une plus-value comptable qui fait passer le résultat du côté bénéficiaire. Sans cette réévaluation, les comptes auraient été pratiquement au niveau de l'équilibre avec un léger déficit de 37'000 francs. Que ce soit avec ou sans la réévaluation des participations, il y a quand même une différence entre le budget 2025 et les comptes 2025 de 1,4 ou 1,8 million de francs, ce qui est tout à fait positif.

Il souligne également que la Commune n'a pas la main sur la facture sociale, qui est en hausse et liée justement à la conjoncture économique qui se tend. Il y a donc plus de 631'000 francs pour cette facture. Ces charges ne sont pas en main communale, mais mutualisées entre les communes et le Canton.

Enfin, tous les comptes autofinancés comme les déchets, l'épuration des eaux, l'alimentation en eau et chauffage à distance sont tous bénéficiaires et permettent d'alimenter les réserves pour les travaux à venir.

Le président passe la parole à la Commission de gestion et des finances.

Au nom de la Commission de gestion et des finances (CGF), M. Nicolas BÉRANECK (PS) prend la parole en ces termes : « *La Commission de gestion et des finances a examiné les comptes 2025 lors de sa séance du 1^{er} juin 2026.*

Au nom de la commission, je tiens tout d'abord à remercier le Conseil communal ainsi que l'ensemble de l'administration communale pour le travail accompli durant cet exercice.

Les comptes 2025 se soldent par un bénéfice de 436'858 francs, soit une amélioration de près de 1,8 million par rapport au budget. La commission se réjouit de ce quatrième exercice consécutif bénéficiaire.

Elle relève que les charges ont été globalement bien maîtrisées, en particulier les charges de biens et services, inférieures de 34'000 francs au budget. La commission remercie les dicastères et les services pour leurs efforts quotidiens dans le respect des enveloppes budgétaires.

Elle constate enfin que ce résultat positif est principalement dû à des recettes fiscales supérieures de plus de 2 millions de francs aux prévisions.

À la vue de ces éléments positifs, la Commission de gestion et des finances vous recommande d'accepter les comptes 2025. »

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

M. BÉRANECK (PS) s'exprime au nom de son groupe : *« 1'896'658 ! C'est l'écart entre le budget et les comptes 2025. C'est cet écart qui nous fait passer d'une perte budgétée d'environ 1,46 million à un bénéfice réel de 436'858 francs. Et ce n'est pas un cas isolé. Depuis 2016, nous constatons en moyenne un écart de 2,35 millions entre le budget et les comptes. En ce qui concerne les recettes fiscales spécifiquement, elles sont en moyenne de 1,3 million de francs plus positives que prévu.*

Cela nous amène à une question de fond : si les informations fiscales transmises par le Canton sous-évaluent systématiquement les recettes, comment établir des budgets fiables ? Gouverner c'est prévoir, mais encore faut-il disposer d'informations de qualité pour le faire.

Entendons-nous bien, le groupe socialiste ne remet pas en cause l'approche prudente du Conseil communal. C'est une qualité dans l'élaboration d'un budget. Mais cette prudence ne saurait servir de prétexte pour rogner dans les prestations à la population ou sur les conditions salariales des employé-e-s de notre commune.

Rappelons que pour le budget 2025, la droite de ce Conseil avait supprimé 214'700 francs destinés à compenser le renchérissement... pour finalement accorder cette compensation en cours d'année, mais sans effet rétroactif. Mis en regard des presque 1,9 million d'écart que nous constatons ce soir, toutes les tractations autour de ces 214'700 francs paraissent un peu dérisoires. Nous espérons dès lors que les groupes garderont cela en tête dans les discussions à venir concernant l'élaboration du budget 2027.

Le groupe socialiste tient à saluer l'engagement quotidien des salariés de notre commune. Le bénéfice, les charges maîtrisées, les services qui fonctionnent : tout cela repose sur des femmes et des hommes qui travaillent chaque jour au service de la population de Val-de-Travers. Ils et elles méritent d'être traité-e-s avec respect, y compris dans les discussions budgétaires.

Un mot sur la dette. Certains ne manqueront pas de relever que la dette nette par habitant atteint 5'563 francs en 2025, et que le taux d'endettement est jugé « mauvais » selon les indicateurs fédéraux. Le groupe socialiste assume une lecture différente. Cette dette finance des investissements concrets : rénovation énergétique de bâtiments, extension des structures d'accueil, chauffages à distance, réseaux d'eau, etc. Ce sont des équipements qui profitent directement à la population aujourd'hui et aux générations futures. Avec les crédits votés récemment, cette tendance ne devrait pas s'inverser à court terme. Le seul point de vigilance réel reste la charge des intérêts. Mais pour l'heure, les taux sont historiquement bas, et la commune a su gérer intelligemment son portefeuille d'emprunts. Notre commune investit dans son avenir.

La situation économique nous invite toutefois à la vigilance. Les mauvais signaux se multiplient : hausse du chômage, ralentissement conjoncturel, augmentation du recours aux aides sociales. C'est précisément le rôle des pouvoirs publics de mener des politiques contracycliques, de soutenir la population et les services publics quand la conjoncture se détériore, certainement pas de les affaiblir.

Le groupe socialiste veillera à ce que les éventuelles difficultés à venir ne servent pas de prétexte à la mise en œuvre de coupes idéologiques qui n'auraient rien à voir avec la réalité.

Notre groupe remercie le Conseil communal et l'ensemble de l'administration pour la qualité de ces comptes et la clarté du rapport qui les accompagne.

Il approuvera les comptes 2025 de notre commune et vous invite à en faire de même. »

M. Sébastien BURRI (PLR) prend la parole ainsi : *« Les comptes font apparaître un bénéfice d'environ 450'000 francs, résultat positif résultant de rentrées fiscales plus favorables que prévu et d'une maîtrise efficace des charges. Ce résultat positif a été en partie facilité par une réévaluation comptable favorable de la SEVT. Sans cette réévaluation, les comptes auraient présenté un résultat proche de l'équilibre.*

Le groupe PLR souhaite remercier le Conseil communal ainsi que l'ensemble des employés de la Commune qui œuvrent au quotidien pour une maîtrise pragmatique des charges. Les résultats présentés aujourd'hui témoignent des efforts consentis afin de maintenir des finances communales saines tout en assurant les prestations attendues par la population.

Cependant, nous constatons une hausse significative des charges de personnel, liée à l'indexation, aux échelons et à la création de postes dans certains services. Par ailleurs, notre collectivité doit également faire face à une augmentation de la facture sociale, dont la gestion incombe au Canton.

Malgré ces défis, le maintien des investissements est nécessaire afin de préserver et développer les infrastructures de notre commune. Toutefois, le groupe PLR estime qu'il serait judicieux, voire même intelligent, de définir une stratégie précise à moyen terme des investissements en fonction du taux d'endettement communal.

Le niveau d'endettement constitue en effet un indicateur qui mérite une attention particulière.

Les comparaisons avec d'autres communes du canton montrent que la situation à Val-de-Travers doit être suivie avec vigilance. En effet, si l'on compare la dette par habitant avec les autres communes du canton, Val-de-Travers se situe à la quatrième place depuis la queue du classement avec un taux d'endettement par habitant de 5'299 francs pour 2024. À l'inverse, la commune de Lignières n'a pas d'endettement, mais une capacité d'autofinancement de 5'689 francs. Mais comparons ce qui est potentiellement comparable, le Val-de-Ruz à une dette par habitant de la moitié de Val-de-Travers.

À Val-de-Travers, ce taux d'endettement par habitant comptabilise les investissements liés à un autofinancement, notamment les réseaux de chauffages à distance. Il nous semble important de faire une présentation complémentaire de l'endettement par habitant sans les crédits autofinancés, bien que lors d'emprunts, c'est l'endettement global de la commune qui est évalué par les organes de prêt.

Les charges extraordinaires de travaux et investissements font partie de la vie des biens communaux. Cependant, nous relevons que certaines charges découlent de corrections ou de reprises de travaux effectués par le passé. Ne serait-il pas judicieux de prévoir un suivi rigoureux des travaux, éventuellement par des bureaux d'experts professionnels dans le domaine des travaux ? Cela permettrait vraisemblablement d'éviter ces malfaçons susceptibles de générer des coûts imprévus. Nous invitons donc le Conseil communal à poursuivre ses efforts afin de limiter les risques de surcoûts et de garantir une utilisation optimale des deniers publics.

Enfin, dans un souci d'efficience, nous proposons au Conseil communal d'évaluer les synergies possibles au sein des services de conciergerie de la commune en modifiant, si besoin, l'organisation, visant à améliorer les ressources à disposition et leur exploitation.

En conclusion, le groupe PLR remercie encore une fois les acteurs qui nous offrent le plaisir de valider à l'unanimité des comptes à l'équilibre, témoignage d'un engagement collectif envers une gestion prudente et proactive des finances de la collectivité. »

M. Jean Noël BOVARD (POP) s'exprime également : *« En préambule, nous tenons à remercier chaleureusement le personnel communal et le Conseil communal pour le rapport de gestion et les comptes qui nous sont présentés ce soir, ainsi que pour le travail effectué tout au long de l'année. Le*

résultat positif des comptes est aussi une conséquence directe de la qualité de ce travail et de la volonté d'utiliser les deniers communaux avec rigueur et bon sens.

Les pages 4 et 9 du rapport à l'appui des comptes sont très pertinentes : elles permettent en un coup d'œil, aux béotiens que nous sommes, de visualiser la situation financière de la Commune.

Nos comptes bouclent dans le noir avec un bénéfice de 436'858 francs, un résultat qui ne peut que nous réjouir, alors que le déficit budgété était de -1'854'500 francs. Au final, c'est donc 2'291'348 francs de mieux que prévu.

Ces comptes bénéficiaires, alors que le budget prévoyait un déficit, sont l'illustration du fait que, s'il est aisé d'estimer les dépenses, il est très difficile d'estimer les rentrées fiscales. Et il est de notoriété publique que les économistes sont beaucoup plus doués quand il s'agit d'expliquer les erreurs de leurs analyses passées que pour prévoir les futurs mouvements financiers !

Depuis sa création, Val-de-Travers a toujours présenté des budgets prudents, ce que nous saluons, car le bon sens pousse à cette prudence. Lorsque nous votons le budget, il faut donc garder à l'esprit que nous ne maîtrisons pas les rentrées communales. C'est pourquoi il s'agit de ne pas paniquer au moindre budget déficitaire et voter des coupes à la hache n'importe où et n'importe comment ; que ce soit dans les prestations à la population, le développement des infrastructures communales ou dans les salaires du personnel. Nous espérons qu'à l'avenir, les psychodrames des précédents budgets appartiendront au passé et que notre Assemblée saura garder la tête froide et avoir suffisamment de recul avant de faire n'importe quoi !

Il faut aussi relever que le bénéfice des comptes 2025 ne se répétera peut-être pas cette année. Si le résultat sur lequel nous votons aujourd'hui est réjouissant, il n'est donc pas de mise de diminuer la rigueur avec laquelle notre commune est gérée et encore moins d'envisager une baisse des rentrées fiscales.

Enfin, en conclusion, nous voulons saluer le fait que Val-de-Travers est une commune dynamique qui investit pour le bien-être de sa population avec une véritable vision d'avenir. L'attractivité de notre commune, pour les résidents, mais aussi pour attirer de nouveaux habitants, dépend de ces investissements.

Vous l'aurez compris, le POP acceptera les comptes qui nous sont présentés ce soir. »

M. Loïc FREY (UDC) prend la parole à son tour : « Le groupe UDC a pris connaissance avec attention des comptes 2025 ainsi que du rapport de gestion qui les accompagne.

Tout d'abord, nous tenons à remercier le Conseil communal, les chefs de service ainsi que l'ensemble du personnel communal pour le travail accompli durant cet exercice. Le rapport de gestion démontre une administration active, engagée et confrontée à des tâches toujours plus nombreuses et complexes.

Les comptes 2025 bouclent sur un bénéfice de 436'858 francs, alors que le budget prévoyait un déficit de près de 1,5 million de francs. L'amélioration est donc significative et mérite d'être soulignée.

Toutefois, le groupe UDC estime qu'il convient d'analyser ce résultat avec lucidité. D'une part, cette amélioration s'explique par des recettes fiscales encore solides et par une maîtrise globalement satisfaisante des dépenses courantes. D'autre part, il faut rappeler qu'une partie du résultat provient d'éléments comptables exceptionnels, notamment des réévaluations d'actifs et du bâtiment Barak. Sans ces éléments, le résultat aurait été pratiquement à l'équilibre. Il serait donc erroné d'interpréter ce bénéfice comme le signe d'une marge financière confortable.

Cela ne remet aucunement en cause la qualité du travail effectué ni le sérieux de la gestion financière, mais cela nous rappelle que la prudence doit rester de mise pour les années à venir.

Nous relevons néanmoins plusieurs éléments encourageants :

Tout d'abord, la population communale atteint 10'705 habitants à fin 2025. Dans un contexte où de nombreuses régions périphériques peinent à maintenir leur population, le Val-de-Travers conserve une population relativement stable, même si celle-ci a légèrement diminué au cours des quinze dernières années.

Nous constatons également le dynamisme de notre tissu économique. Plusieurs entreprises importantes de la région ont poursuivi leurs investissements et leurs développements, notamment à Môtiers et à Couvet. Ces projets démontrent que notre région reste attractive pour l'industrie, l'innovation et l'emploi.

Nous saluons aussi le travail important réalisé par l'administration communale. À titre d'exemple, le service des finances a traité plus de 8'500 factures fournisseurs représentant plus de 54 millions de francs ainsi que près de 28'000 factures émises. Ces chiffres illustrent l'ampleur des missions assumées quotidiennement par les services communaux.

Cela étant dit, plusieurs points méritent notre attention :

Le premier concerne la situation financière à moyen et long terme. Le rapport de gestion relève que le recours aux emprunts à court terme est passé de 17 à 21 millions de francs. Les indicateurs de liquidité restent inférieurs aux valeurs considérées comme idéales. La situation demeure maîtrisée, mais elle nous rappelle que notre marge de manœuvre n'est pas illimitée.

Le deuxième point concerne les investissements futurs. Beaucoup des projets présentés répondent à des besoins réels et parfois indispensables. Néanmoins, chaque investissement doit être évalué non seulement à travers son coût initial, mais aussi à travers les charges d'exploitation, d'entretien et de personnel qu'il engendrera dans les années à venir.

Enfin, le groupe UDC souhaite attirer l'attention sur l'évolution des effectifs communaux.

Nous sommes conscients que les communes doivent assumer toujours davantage de tâches et que les exigences administratives imposées par les législations cantonales et fédérales augmentent régulièrement. Le rapport de gestion démontre clairement cette réalité.

Toutefois, l'évolution des effectifs mérite également d'être mise en perspective. En 15 ans, la population du Val-de-Travers est passée de 10'935 à 10'705 habitants, soit une diminution d'environ 230 habitants. Dans le même temps, les effectifs communaux sont passés de 120 à 168 EPT, soit une augmentation de 40 %. Le ratio est ainsi passé de 1 EPT pour 91 habitants à 1 EPT pour 64 habitants, ce qui représente une augmentation de 43 % du nombre d'EPT par 1'000 habitants. Ces chiffres montrent que les effectifs ont progressé nettement plus rapidement que la population.

Au-delà du nombre d'habitants, il convient également de s'interroger sur la composition de cette population. La question n'est pas uniquement de savoir combien de nouveaux habitants s'installent au Val-de-Travers, mais aussi qui ils sont. Une commune qui attire principalement des personnes actives et des familles renforce son tissu économique et ses recettes fiscales, alors qu'une population composée davantage de personnes ne participant pas au marché du travail exerce une pression différente sur les prestations communales et les finances publiques. Cette évolution démographique mérite donc d'être analysée avec attention afin d'anticiper les besoins futurs et d'assurer un développement équilibré de notre commune.

Nous constatons également une progression régulière des ressources humaines au sein de plusieurs services. Cette évolution doit faire l'objet d'une attention particulière. Chaque création ou augmentation de postes doit répondre à un besoin clairement démontré et s'accompagner d'une réflexion permanente sur l'organisation des services et les gains d'efficience possibles.

Notre remarque ne vise évidemment pas les collaboratrices et collaborateurs communaux, dont nous saluons le professionnalisme et l'engagement. Elle s'inscrit dans une logique de responsabilité financière.

Le meilleur bénéfice pour les contribuables n'est pas uniquement un résultat positif à la clôture d'un exercice, mais la capacité de la commune à maîtriser durablement ses charges structurelles.

En conclusion, le groupe UDC considère que les comptes 2025 sont de bons comptes. Ils témoignent d'une administration efficace, d'une économie locale encore solide et d'une gestion globalement maîtrisée. Ils nous rappellent également que les défis à venir restent nombreux et que la prudence budgétaire devra demeurer notre ligne de conduite.

Pour ces raisons, le groupe UDC soutiendra l'approbation des comptes 2025. »

M. Thierry RAY (AGORA) s'exprime ainsi : *« En préambule, nous remercions le Conseil communal et les services concernés pour la réalisation des comptes et leur présentation détaillée.*

Depuis quelques années le scénario se répète, à savoir un budget rouge vif présenté en décembre au Législatif, un hémicycle qui s'étrille pour essayer de le pâler un peu et, au final, des comptes dans les chiffres noirs.

Sachant que seul le résultat compte, il s'agit donc d'une bonne nouvelle. Est-ce dû à la baguette magique de la Fée (verte bien sûr) ?

Que nenni, ce résultat est le fruit d'un travail rigoureux mené par notre Exécutif, notamment par une maîtrise des coûts liés aux biens et services.

Cependant, chers collègues, ne nous voilons pas la face et parlons, cette fois, de la Fée « réalité ». La situation de notre Commune reste préoccupante avec des charges de personnel qui augmentent année après année, une facture sociale qui grimpe et une dette par habitant supérieure à la moyenne cantonale.

Plus que l'incertitude des futures rentrées fiscales diverses, le taux moyen d'impôts total par habitant préoccupe, car bien au-dessous de la moyenne cantonale. Les gros revenus peineraient-ils à venir s'établir chez nous ?

Nous n'avons donc pas le choix que de travailler sur la limitation des charges, car compter sur d'hypothétiques recettes telles que, par exemple, les modestes et incertaines redevances éoliennes ne servira à rien.

Le groupe AGORA acceptera les comptes 2025. »

M. SIMON-VERMOT (cc) remercie les groupes pour leur entrée en matière favorable pour les comptes 2025. Tous les groupes ont relevé l'endettement par habitant, qui est assez important. Cette année, pour la première fois, le Conseil communal a indiqué dans son rapport la valeur théorique de la dette par habitant des comptes autofinancés. Pour mémoire, ces dernières années, le Législatif a accepté à plusieurs reprises des crédits très importants pour des comptes autofinancés, que ce soit le fameux PGEE (plan général d'évacuation des eaux) pour 19 millions de francs il y a maintenant quelques années, le plan général d'alimentation en eau pour 20 millions de francs, première étape sur trois, pour un total de 60 millions de francs, ainsi que d'un peu moins de 14 millions de francs pour le chauffage à distance de Couvet, sans compter celui de Môtiers, qui n'a pas encore été dépensé puisqu'il n'est pas encore en construction. Il y a donc énormément de millions votés dans cet hémicycle pour les comptes autofinancés. Évidemment que ces investissements financés par l'emprunt se retrouvent dans la statistique de la dette par habitant, ce qu'on ne voit par exemple pas dans la commune de Val-de-Ruz, où le chauffage à distance est une société anonyme. Donc effectivement, le chiffre de 5'500 francs et des poussières, doit vraiment être pris avec de grosses pincettes, sachant que ces dernières années, il faut compter entre 100 et 150 francs par année qui sont dus à des chapitres autofinancés. La commune n'emprunte pas pour des objets particuliers, mais pour les investissements globaux de la commune, et non pas pour faire fonctionner la commune au quotidien. Sur ces 5'500 francs, il y a un certain nombre de centaines de francs payés par les

taxes et non pas par l'impôt. Donc c'est clair que si ceci était retiré, le chiffre serait bien en dessous de 5'500 francs par habitant. De plus, d'autres communes ont aussi externalisé leur gestion des eaux. Typiquement, c'est Viteos qui le fait dans certaines communes. Ici, c'est le service des eaux de la commune de Val-de-Travers. Donc évidemment que cela a un impact sur l'endettement par habitant.

Le graphique des EPT a été ajouté dans le rapport aux comptes par le Conseil communal depuis quelques années. Certains membres font souvent la remarque que les EPT augmentent chaque année : oui, ils augmentent, mais ceux qui augmentent le plus sont au service de l'accueil de l'enfance, pour lequel tous les groupes se sont prononcés favorablement ces dernières années, c'est-à-dire l'accueil de personnes en crèche et dans les structures parascolaires. C'est passé d'une vingtaine d'EPT il y a quelques années à une soixantaine maintenant, mais cela un choix politique du Législatif. Donc, les EPT n'augmentent pas tout le temps, c'est faux. Ils augmentent dans certains services par des choix politiques que le Conseil général a soutenus. C'est important de le souligner aussi.

Par rapport aux habitants, Val-de-Travers n'a pas la chance d'être Monaco, qui peut faire presque un *numerus clausus* et choisir ses habitants sur dossier. Les gens s'installent ici parce qu'ils s'y sentent bien. Effectivement, il n'y a pas forcément de grandes fortunes, la commune ne compte pas de milliardaires, peut-être malheureusement, mais des gens s'installent, des familles, des gens plus ou moins riches, plus ou moins pauvres, et le Conseil communal est toujours content d'avoir une augmentation des habitants. Il trouverait d'ailleurs terriblement fâcheux de pouvoir trier ses habitants.

En voyant le résultat 2025 et les chiffres et tendances de cette année 2026, l'Exécutif ne perd pas la tête en voyant pour la quatrième année consécutive un bénéfice. Il reste toujours d'une prudence de Sioux et mènera la barque comme il la mène avec le Législatif ces dernières années, sans coupe rase dans les prestations. Le Conseil communal a souvent demandé au Conseil général quelles prestations pouvaient être abandonnées, sans jamais avoir de réponses concrètes. Donc malheureusement ou heureusement pour les habitants, pas de coupe rase, la commune adapte, elle peaufine. Chaque année un peu plus, elle offre des prestations supplémentaires selon les besoins effectifs. Et tout ce qui est investissement, c'est aussi le Conseil général qui l'accepte. Vu l'état tout simplement des routes communales, il serait dommage de ne pas profiter, typiquement, de la traversée de Couvet pour ne pas aussi réfléchir à l'aménagement urbain à côté. Aujourd'hui, il s'agit de Couvet, demain il s'agira de Môtiers ou de Fleurier. Ça sera également des millions d'investissements, mais pour le bien-être de la population. La même chose pour les bâtiments, etc. Le Conseil communal investit, reste rigoureux, ne perd pas la tête et continue sur cette ligne. Il espère que le Conseil général, lors de l'examen du budget 2027 en décembre, ne s'étrillera pas et soutiendra la position du Conseil communal. Sachant effectivement que ces dernières années, il y a toujours un delta entre un budget toujours négatif depuis 2009 et un résultat pas toujours positif, mais toujours meilleur que le budget.

Concernant la facture sociale, il laisse sa collègue expliquer comment cela se passe.

M^{me} Sarah FUCHS-ROTA (cc) revient sur les quelques propos relatifs à la facture sociale. Cette dernière ne dépend pas totalement du Canton. C'est une mutualisation des charges entre les communes et le canton, et les décisions se prennent au sein du Conseil des autorités de l'action sociale, dont les communes font entièrement partie, avec le même poids que la cheffe de département en charge de l'action sociale. L'augmentation de la facture sociale se fait dans tout le canton. Pour Val-de-Travers, c'est peut-être effectivement aussi intéressant d'avoir une mutualisation. Tout cela démontre aussi, malgré toutes les crises vécues dans le canton de Neuchâtel, mais aussi ailleurs, les difficultés que certaines personnes rencontrent. Il y a beaucoup d'arrivées de fin de droits, de chômage, des personnes qui ne retrouvent plus de travail parce qu'effectivement le contexte économique est compliqué. Plein de gens qui trouvaient par ailleurs, avant peut-être des travaux de petite main, maintenant, ce n'est plus vraiment le cas. La facture sociale augmente aussi parce qu'il faut pouvoir faire vivre ces gens qui n'ont plus les moyens de trouver un travail parce que le contexte devient extrêmement tendu.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail des comptes selon la classification fonctionnelle (résumé), soit la page 41 du rapport du Conseil communal au Conseil général de Val-de-Travers à l'appui des comptes 2025.

Il passe en revue les chapitres de la classification fonctionnelle et du bilan, puis ouvre la discussion sur le compte des investissements, le flux de trésorerie ainsi que les documents de l'annexe.

Le président passe finalement à l'examen puis au vote de l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2025 qui a la teneur suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi cantonale sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu la loi cantonale sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement des finances de la commune de Val-de-Travers (RF), du 7 décembre 2015 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 13 mai 2026 ;

vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 1^{er} juin 2026 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier : Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2025, qui comprennent :

a) le compte de résultat, qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr. 76'139'780.62
Revenus d'exploitation	Fr. 72'754'470.44
Résultat des activités d'exploitation (déficit)	Fr. -3'385'310.18

Charges financières	Fr. 1'284'647.21
Revenus financiers	Fr. 2'850'511.39
Résultat provenant des financements	Fr. 1'565'864.18

Charges extraordinaires	Fr. 77'895.94
Revenus extraordinaires	Fr. 2'334'200.00
Résultat extraordinaire	Fr. 2'256'304.06
Résultat total (bénéfice)	Fr. 436'858.06

b) le compte des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr. 9'707'252.10
----------	------------------

Recettes	Fr.	1'088'025.48
Investissements nets (augmentation)	Fr.	8'619'226.62
c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :		
Dépenses	Fr.	0.00
Recettes	Fr.	0.00
d) le bilan au 31 décembre 2025.		

Article 2 : La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2025 est approuvée.

Article 3 : ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve les comptes 2025, tels que présentés par le Conseil communal.

5 RAPPORTS DE GESTION 2025 (RAPPORTS D'INFORMATION)

GED 93668

Le président indique que les rapports des différents dicastères ont été transmis aux membres du Conseil général. Il donne ensuite la parole au chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP).

M. SIMON-VERMOT (cc) indique que le Conseil communal répondra volontiers aux questions relatives à ce rapport.

Le président donne la parole aux différents groupes.

M^{me} Véronique FRANZIN (PS) prend la parole en ces termes : « *Le groupe socialiste tient à remercier le Conseil communal ainsi que l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices pour la qualité rédactionnelle des rapports de gestion présentés. Ces documents offrent une vision complète des activités communales, rendant compte non seulement des projets développés et des difficultés rencontrées, mais aussi des nombreuses tâches courantes assurées.*

Cette lecture a toutefois suscité plusieurs interrogations que nous souhaitons soumettre au dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population, ainsi qu'au dicastère des infrastructures.

Premièrement, concernant la campagne de promotion de la domiciliation destinée aux pendulaires, lancée en 2024 : sur les 616 nouveaux habitants recensés en 2025, disposez-vous d'une estimation du nombre d'arrivées en provenance du pays voisin ? À défaut de cette donnée, quels retours pouvez-vous nous faire sur l'impact réel de cette campagne ?

Deuxièmement, nous avons noté l'intention de promouvoir le covoiturage auprès des entreprises locales via différentes initiatives prévues en 2026. Pourriez-vous nous en dire davantage sur les démarches envisagées ?

Enfin, s'agissant de la campagne « Zéro Mégot », à l'issue de sa quatrième édition, quels retours d'expérience et quels résultats concrets pouvez-vous nous présenter ?

Pour clore, nous tenons à réitérer nos remerciements au Conseil communal et à l'ensemble du personnel pour le travail accompli durant l'année 2025. Ce rapport met en lumière la variété de tâches concrètes réalisées par tous les services et nous tenons à saluer cet engagement. »

M. BURRI (PLR) s'exprime à son tour : « *Le groupe PLR remercie l'administration communale pour la qualité du rapport de gestion qui nous est parvenu. Ce document permet de retrouver rapidement des informations sur l'organisation et la gestion des différents services. Nous saluons le travail important de toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration de ce rapport complet et détaillé. »*

M. Florian STIRNEMANN (AGORA) indique que c'était un grand plaisir de lire ce rapport, qui en apprend beaucoup. Son groupe en remercie les auteur·e·s. Dans ce rapport, son groupe remarque que la population du Vallon augmente favorablement, lentement mais sûrement. Il constate aussi que la structure Halterego est très peu fréquentée, mais qu'elle fait l'objet d'un suivi et d'une analyse sérieuse. Concernant les collaborateurs et collaboratrices de la commune, Agora déplore la hausse des absences. Il espère que ces taux d'absence ne reviendront pas au niveau des années 2022-2023. Il suggère de miser sur la prévention.

Les pages 61 et 62 du rapport de gestion interpellent particulièrement. Il s'agit bien sûr du sujet éolien. Il comprend entre les lignes que la Commune travaille au développement du parc éolien du Mont de Boveresse. Or, pour rappel, cette dernière avait promis par écrit qu'elle attendait avant toute chose la construction du parc éolien de la Montagne de Buttes, car désireuse de prendre la température auprès des habitants du Val-de-Travers. A sa connaissance, la Montagne de Buttes est encore un paradis pour la nature. D'autre part, les résultats des mâts de mesure posés durant une année sur le Mont de Boveresse ne sont toujours pas connus. Est-ce un secret ? Son groupe demande que le Législatif soit régulièrement mis au courant des démarches de collaboration avec les promoteurs du Mont de Boveresse. Il faut éviter de se retrouver comme à l'époque, avec une convention signée de manière discrète, voire secrète, engageant la commune pour 30 ans et sans que le Législatif en connaisse les conditions. Il apprend aussi sur le site des promoteurs que les éoliennes du Mont de Boveresse seront encore plus hautes que sur la Montagne de Buttes. Ce sujet est sensible et il est d'autant plus important d'informer le Conseil général régulièrement.

M. SIMON-VERMOT (cc) rappelle qu'il y a eu deux campagnes de promotion de domiciliation : une sur les 55-65 ans et l'autre sur les pendulaires. Dans les deux cas, il est difficile de tirer un bilan à court, moyen ou long terme, sachant qu'il n'est pas demandé aux personnes si elles sont venues suite à une de ces campagnes. Par contre, en 2025, 119 personnes venant de France sont venues s'installer à Val-de-Travers, ce qui représente 55,3 % des arrivées internationales. En parallèle, 68 personnes sont reparties ou parties en France, ce qui représentait 50 % des départs internationaux. Donc il y a quand même un delta positif venant de France. Il est difficile d'affirmer s'ils viennent d'à côté de la frontière, de Bretagne ou du sud de la France. Toujours est-il que de plus en plus de Français s'installent dans la commune, ce qui est plutôt positif.

Effectivement la commune fait partie du dispositif de covoiturage Arc jurassien depuis de nombreuses années, à l'instar de plusieurs autres communes du canton et de plusieurs cantons de Suisse romande. La commune participe à ces campagnes en partenariat avec les entreprises. La plupart des grandes entreprises de notre région font aussi partie du dispositif et mettent en place des systèmes, ou en tout cas favorisent le covoiturage.

Et cette année, comme l'année dernière, le Conseil communal a décidé de remettre l'ouvrage sur le métier avec ce dispositif pour essayer justement de « draguer » de nouvelles entreprises, que ce soit à l'échelle régionale ou à l'échelle de la Suisse romande. Une vidéo qui permet de toucher les entreprises et que les membres de cette Assemblée ont peut-être vue, justement, a été réalisée en partenariat et financée par le dispositif. Des lettres ont été envoyées à toutes les entreprises de plus de 50 personnes dans la commune, cosignée par la secrétaire du dispositif et lui-même, pour inviter justement ces dernières à réfléchir au covoiturage. Les entreprises paient un petit forfait par personne, un ou deux francs par collaborateur. Ce n'est pas grand-chose, mais cela permet d'avoir des animations sur site et autres. Un challenge a lieu annuellement, qui permet de mettre en avant le covoiturage. Les entreprises qui participent depuis de nombreuses années ont vu une forte augmentation du nombre de covoitureurs dans leur entreprise et c'est tout à fait positif. L'Exécutif va continuer sur cette voie, sachant que cela prend toujours beaucoup de temps de changer les habitudes en matière de mobilité.

M. Yann KLAUSER (cc) répond au groupe socialiste qu'il est compliqué d'avoir des résultats tangibles et chiffrés suite à la campagne « Zéro mégot ». Cette campagne perdure dans le temps et chaque année, elle se répète à un endroit différent de la région. Prochainement, un système va se mettre en place pour sensibiliser les concitoyens et concitoyennes et surtout les fumeurs à ne pas jeter leurs mégots dans les caniveaux. À l'époque, les mégots étaient traités dans nos STEP puisqu'il n'y avait pas de séparatif. Maintenant ces derniers sont en train d'être installés. Ce que les citoyens et citoyennes ne savent pas, c'est que chaque mégot jeté dans la grille finit directement dans la rivière. Une campagne de sensibilisation va donc se mettre en place, surtout dans les zones urbaines. La Commune va également tester un système de panier à placer dans les déversoirs, soit un tuyau d'un gros diamètre, et essayer de récupérer ce qui peut l'être.

M. Éric SIVIGNON (cc) indique à propos des éoliennes que ce rapport est quasiment un copié-collé de celui de l'année dernière et que la situation est copiée-collée aussi : il n'y a pas de convention signée. Les mâts de mesure sont des données d'entreprises privées, qui n'ont pas vocation à être publiques. Par rapport à la collaboration avec la commune, oui, cette dernière répond aux e-mails et aux séances qui sont éventuellement demandées par les entreprises qui développent ces projets. Cette activité n'est pas très débordante, en un an, il doit avoir une dizaine de courriels échangés avec ces personnes par rapport à des sollicitations, notamment concernant le plan d'affectation cantonal, validé par votation populaire à l'époque.

La parole n'étant plus demandée, le président poursuit avec l'ordre du jour.

6 CREDIT DE 280'000 FRANCS POUR LA SECONDE PHASE DE LA DIGITALISATION DE L'ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

GED ACG 92687 | RCG 87043

Le président laisse la parole au chef du dicastère du personnel, de la jeunesse et de l'enseignement (DPJE).

M. ISEPPI (cc) présente un nouveau crédit de 280'000 francs qui fait suite au crédit de 233'000 francs déjà voté en 2022, pour une première partie de digitalisation dans les écoles. Digitalisation qui consistait à l'époque à mettre des projecteurs vidéo, des beamers et des barres de son dans les différentes classes. À l'époque, 28 classes avaient été équipées. Dans le rapport que tous les membres ont pu lire, se trouve

la statistique du sondage des différents enseignants qui utilisent ces systèmes : 29 enseignants ont répondu, puisque des enseignants travaillent à plusieurs dans la même classe, et la satisfaction générale est très haute. Au niveau des moyens pédagogiques en place, cela fait aussi partie justement de l'évolution de compléter l'ensemble de ces moyens au niveau des autres classes qui n'avaient pas été équipées. Cette nouvelle demande de crédit ne concerne plus des projecteurs, mais des écrans interactifs, une nouvelle technologie bien plus favorable en termes de visibilité et à moindre coût par rapport aux solutions qu'il y avait avant, notamment aux coûts d'entretien, puisque ces projecteurs coûtaient cher au niveau du changement des lampes.

Au niveau du budget, il y a bien entendu les équipements, les tableaux et les écrans qui sont prévus, mais également les travaux nécessaires de câblage électrique et de rhabillage et peinture en fonction des travaux réalisés, chose qui n'avait pas été intégrée directement dans le premier crédit. C'est assez moche dans certaines classes de laisser des trous des anciens tableaux non rebouchés. Il y a également prévu, dans ce crédit, une formation faite par les fournisseurs au niveau des enseignants, mais également une formation qui sera prévue en interne au niveau du cercle scolaire pour s'assurer que les enseignants maîtrisent totalement ces nouvelles technologies.

Le président passe ensuite la parole à la Commission de gestion et des finances.

M^{me} PERRIN (AGORA) prend la parole au nom de la CGF : *« Lors de sa séance du 1^{er} juin dernier, la CGF s'est penchée sur la demande de crédit de 280'000 francs pour la seconde phase de la digitalisation de l'école Jean-Jacques Rousseau.*

Suite à l'intégration progressive du numérique à l'école obligatoire et l'engagement du Conseil communal à fournir un matériel adapté conforme aux standards actuels, il nous est soumis une demande de crédit de 280'000 francs.

Le matériel actuel est vétuste, les coûts comprennent notamment le remplacement et l'élimination des tableaux actuels (dont les dimensions sont diverses et demandent parfois un rhabillage des murs), les travaux de câblage informatiques, le remplacement de beamer par des tableaux interactifs, etc.

Les écoles concernées sont Couvet (deux bâtiments), Fleurier (Collège jaune), Môtiers-Boveresse, St-Sulpice, Les Verrières et La Côte-aux-Fées.

Un premier crédit de 233'000 francs pour la digitalisation partielle a été voté en novembre 2022, il a permis l'équipement d'une partie des classes. Cette première étape a été déterminante et a servi à l'identification des besoins réels.

Nous avons été assurés que les enseignants seraient formés à l'utilisation de ce matériel et qu'ils en feront alors pleinement usage. Il est prévu des référents dans chaque collège. Le matériel est plus facile d'accès et plus ludique que l'ancien et il est normal d'équiper toutes les classes de la même façon.

Les travaux pourraient commencer durant les vacances scolaires et la digitalisation déployée au cours de l'année scolaire 2026-2027.

Suite à ces éclaircissements, la CGF a accepté ce crédit à l'unanimité. »

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

M^{me} Floriane BURRI (PLR) indique que son groupe se réjouit de voir ce projet de digitalisation poursuivre son développement. L'évolution des méthodes d'enseignement ainsi que l'intégration de l'éducation

numérique rendent nécessaire la mise à disposition d'outils adaptés dans l'ensemble des classes. Elle tient toutefois à souligner que la réussite de ce projet ne dépend pas uniquement de l'acquisition du matériel performant. Elle repose également, et de manière déterminante, sur l'accompagnement des enseignants. Il est en effet indispensable que l'ensemble du corps enseignant puisse bénéficier d'une formation adéquate afin d'utiliser ces nouveaux outils de manière optimale et d'en exploiter pleinement le potentiel pédagogique pour l'ensemble de ces régions. De ces raisons, le groupe PLR soutiendra la demande de crédit présentée par le Conseil communal.

M. Jason SCHWEIZER (UDC) prend la parole en ces termes : *« Le groupe UDC a pris connaissance du rapport relatif au crédit de 280'000 francs pour la deuxième phase de la digitalisation de l'école Jean-Jacques Rousseau. Après discussion, nous soutiendrons ce crédit. »*

Le premier investissement a démontré son utilité. Les retours des enseignants sont largement positifs et montrent que ces équipements sont devenus un véritable outil pédagogique au quotidien.

Cette deuxième étape permettra également d'offrir les mêmes conditions d'enseignement à toutes les classes du Val-de-Travers, ce qui nous paraît important. Enfin, le choix des nouveaux écrans interactifs permettra de réduire les coûts d'entretien tout en améliorant les possibilités pédagogiques et un meilleur confort aux enseignant-e-s. »

M^{me} IOSET (POP) remercie, au nom de son groupe, le Conseil communal pour ce rapport très clair concernant la digitalisation des salles d'école. Le POP est satisfait de l'installation en deux étapes des équipements numériques de projection, qui aura permis de tester leur utilité auprès des utilisateurs et utilisatrices. Selon les résultats du sondage mené, le corps enseignant adhère très largement à la numérisation et trouve que le nouveau matériel rend leur travail plus riche et efficace. La première expérience se montre satisfaisante.

L'investissement réalisé en 2022 et celui qui nous occupe aujourd'hui apparaissent donc pertinents et son groupe se rallie évidemment à l'idée de compléter l'installation dans un souci d'équité. Par rapport à la digitalisation à tout va et aux conséquences de l'exposition constante aux écrans des enfants, est-ce que les autorités scolaires ont profité de ces presque quatre années pendant lesquelles certaines classes étaient équipées d'outils numériques de projection, alors que les autres ne l'étaient pas, pour comparer les résultats de l'enseignement avec et sans digitalisation ? Les compétences, notamment et particulièrement en lecture et en mathématiques des élèves qui travaillent en classe sur des écrans ont-elles été améliorées ? On devrait avoir assez de recul pour évaluer leurs progrès ou pas, et la différence avec l'enseignement traditionnel.

Concernant la formation des enseignants et des enseignantes, sont-ils tenus de s'informer, de se former à l'utilisation de ces outils ? Elle pense par exemple à l'enseignant cité dans le rapport qui trouve les projecteurs utiles pour « montrer des images vidéo à toute la classe ». Est-ce que les vidéos sont puisées sur YouTube ? Si c'est le cas, est-ce que les publicités sont supprimées ? Y a-t-il une somme budgétaire pour la formation des enseignants et enseignantes qui auront de nouveaux tableaux digitaux ? Que deviendront les 27 tableaux noirs traditionnels remplacés ? Seront-ils brûlés ? Quid de la pérennité incertaine de l'école de la Côte-aux-Fées ? Est-ce que ça vaut la peine d'y investir presque 10'000 francs en équipement digital ? Que le budget prenne en compte le bouchage des trous est à relever et c'est un détail heureux.

M. Jean-Pierre CATTIN (PS) prend la parole en ces termes : *« Nous sommes appelés aujourd'hui à nous prononcer sur un crédit de 280'000 francs pour la deuxième phase de la digitalisation de l'école Jean-Jacques Rousseau. Un crédit qui s'inscrit dans la continuité directe de la première phase, acceptée en »*

novembre 2022. Je le rappelle, le projet initial portait sur un crédit-cadre de 466'000 francs sur quatre ans. À la suite d'un amendement du groupe socialiste, ce montant a été réduit à 233'000 francs.

Aujourd'hui, il nous est proposé de poursuivre avec cette deuxième étape. Le groupe socialiste y est favorable, à l'unanimité. Mais soutenir un projet ne signifie pas renoncer à l'examiner avec exigence.

Premier point : la formation.

Nous investissons dans des outils performants – très bien. Mais un outil, aussi moderne soit-il, ne vaut que par l'usage que l'on en fait. Or, sur le terrain, les retours sont clairs : tout le monde ne dispose pas du même niveau de maîtrise. Et cela pose une question simple, mais essentielle : avons-nous mis en place les moyens nécessaires pour que ces équipements soient utilisés à 100 % de leur potentiel ? Parce qu'à défaut, nous risquons de créer une situation paradoxale : du matériel de qualité... mais sous-exploité. Et surtout, des utilisateurs qui peuvent se retrouver en difficulté, voire sous pression, faute d'accompagnement suffisant.

D'où cette interrogation : ne serait-il pas pertinent – et même nécessaire – de renforcer la formation du personnel enseignant ? Et par qui ? Le Cercle ? La HEP ? Nous remercions le Conseil communal pour ses précisions en la matière.

Deuxième point : l'entretien et les coûts.

Nous parlons ici d'un parc informatique conséquent et qu'un investissement, ce n'est pas seulement un achat. C'est un engagement dans la durée. Quelle est sa durée de vie réelle ? Comment son entretien est-il organisé concrètement ? Et quels seront les coûts induits, non seulement aujourd'hui, mais surtout dans la durée ? Ces questions ne sont pas secondaires. Elles sont au cœur d'une bonne gestion. Car investir, c'est une chose. Entretenir, renouveler et suivre en est une autre — et cela doit être anticipé avec précision.

Troisième point, peut-être plus du détail, mais néanmoins important :

Le devenir des anciens tableaux noirs. Certains trouvent encore leur utilité, sans doute. Mais pour les autres, ceux qui ont été retirés : que deviennent-ils ? Sont-ils réutilisés, stockés, recyclés ?

En résumé, nous soutenons cette deuxième phase, mais nous attendons aussi que ce projet soit pleinement maîtrisé dans sa mise en œuvre afin de garantir la meilleure efficacité possible de cet investissement. »

M^{me} PERRIN (AGORA) indique que son groupe a aussi pris connaissance de cette demande de crédit. Elle a une question concernant les collèges de La Côte-aux-Fées et des Verrières : pourquoi font-ils partie du Val-de-Travers ? Sinon, son groupe est d'accord qu'il faut équiper en informatique de la même façon toutes les classes.

M. ISEPPI (cc) n'a pas de résultats précis par rapport aux anciens moyens pédagogiques et aux nouveaux. Par contre, les moyens d'enseignement numérique font partie de la méthodologie d'enseignement qui est reconnue au niveau du canton. Au niveau du fonctionnement, les enseignants sont tous favorables à cette utilisation. Il faut néanmoins préciser que ce n'est pas les élèves qui travaillent sur l'écran, c'est un écran qui remplace simplement le tableau. Ce n'est pas pour projeter des films ou des vidéos aux élèves, mais un moyen d'afficher les différents exercices. Il sera également possible de prendre l'exemple d'un élève pour le projeter et pour le corriger en classe. C'est vraiment de la pédagogie d'affichage et interactive au niveau de la formation. Mais effectivement, la formation est un gros point qui avait été sous-estimé lors de la première étape. Raison pour laquelle cela a été renforcé dans le cadre de ce projet, tant, encore une fois, par le fournisseur qu'au sein du cercle, avec des référents, mais également avec des

soutiens, avec des compétences et des formations qui peuvent être données aux enseignants au niveau des programmes d'enseignement.

Quant aux anciens tableaux, il confirme qu'ils seront bien démontés et recyclés.

Concernant la Côte-aux-Fées et les Verrières, il rappelle qu'elles ne font pas partie de la commune, mais font partie du cercle scolaire. Une classe sera donc équipée à la Côte-aux-Fées. Sachant que le matériel est démontable et transportable, si à l'avenir il ne devait plus y avoir de classe, ce qui n'est pas du tout dans les projets actuels, tout serait facilement déplaçable.

Au niveau des frais d'entretien, effectivement, ils sont pris dans les frais d'entretien courants du matériel informatique de l'école. Encore une fois, ces frais d'entretien seront moindres puisqu'il s'agit de grands écrans équivalents à de grosses télévisions, et plus de projecteurs, qui ont des durées de vie beaucoup plus courtes. L'amortissement est prévu comme du matériel informatique sur quatre ans pour les écrans, alors que le reste des structures, les tableaux, etc. sont prévus sur dix ans.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble à la majorité simple.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit de 280'000 francs pour la seconde phase de la digitalisation de l'école Jean-Jacques Rousseau, tel que présenté par le Conseil communal.

7 COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

7.1 Achat de la parcelle 2970 du cadastre de Buttes

M. SIMON-VERMOT (cc) rappelle que lors du précédent Conseil général, ses membres avaient voté un crédit afin que le Conseil communal puisse faire une offre pour la parcelle 2970 à Buttes. Malheureusement, la commune a été dépassée par la gauche ou par la droite, mais une contre-offre a été faite à l'hoirie ainsi qu'à l'Office des faillites qui dépasse le crédit proposé et qui dépassait même la petite marge supplémentaire qui avait été potentiellement envisagée par la CGF. Donc, le Conseil communal a décidé de ne pas surenchérir et de ne pas partir en enchère privée, sachant que le montant aurait pu être bien plus important. Il regrette évidemment ce contrecoup qui nous empêche de mettre la main sur une parcelle intéressante. Mais il faut savoir reconnaître ses défaites.

8 INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

8.1 Interpellations

8.1.1 Interpellation du groupe UDC concernant le projet de centre d'asile à Couvet, déposée lors de la séance du 11 mai 2026

1. Quelle sera la capacité effective du centre dès son ouverture et quelles garanties la Commune peut-elle obtenir quant à une éventuelle extension future ?
2. Quelles mesures concrètes la Commune prévoit-elle pour assurer la sécurité publique et préserver le sentiment de sécurité des habitants ?
3. Pourquoi la population locale n'a-t-elle pas été consultée en amont du projet ? La Commune envisage-t-elle une consultation ou une votation ?

4. Quelles seront les conséquences financières pour la Commune (infrastructures, sécurité, services sociaux) ?
5. Comment la Commune prévoit-elle de gérer les situations de conflits, de nuisances ou de comportements problématiques ?
6. Quels dispositifs d'intégration ou de suivi seront mis en place au niveau local ?
7. En cas d'augmentation des flux migratoires, la commune dispose-t-elle d'un plan pour faire face à une éventuelle hausse de la capacité d'accueil ?
8. Quels critères ont été retenus pour considérer cet emplacement comme adapté au tissu communal ?

DÉVELOPPEMENT : M. Niels Rosselet-Christ (UDC) relève que l'annonce de presse a été faite le 29 avril par le Conseil d'Etat, qui détaille, au deuxième paragraphe, que cette démarche a été faite en concertation avec la Commune dès le départ. Cela veut donc dire que la Commune était parfaitement avisée sur le contenu de ce projet et lorsque l'UDC a déposé cette interpellation, le Conseil communal expliquait qu'il n'y a pas d'urgence à parler de ce projet pour 2030. Alors dans ce cas-là, il se demande s'il y avait vraiment urgence de communiquer de la part de l'État sur ce projet en amont. Enfin, peut-être que la Commune et les institutions publiques fonctionnent différemment dans le cadre de gestion de projet, mais dans le privé, les projets sont préparés, ficelés et prêts au moment de la communication. Alors, soit le Conseil communal n'était pas spécialement bien préparé, ce qui laisse songeur sur la pertinence du projet, soit le Conseil communal était préparé mais ne voulait pas communiquer, ce qui laisse songeur sur cette rétention d'information par rapport au droit de regard de la population sur des choses qui ont quand même des conséquences sur sa vie de tous les jours.

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) répond ainsi : « *Je vous laisse à votre libre appréciation ce que vous venez de dire, je suis sûre que vous saurez mieux que nous, comme d'habitude. Voici les réponses à vos questions une à une :*

1. *Quelle sera la capacité effective du centre dès son ouverture et quelles garanties la Commune peut-elle obtenir quant à une éventuelle extension future ?*

Conformément au droit fédéral en matière d'asile, les cantons accueillent les personnes qui leur sont attribuées par la Confédération. Pour le canton de Neuchâtel, il s'agit d'environ 2 % des personnes qui obtiennent un statut de protection dans notre pays. Pour remplir cette obligation, le Canton s'appuie sur un dispositif d'accueil déjà en fonction, composé de plusieurs structures réparties sur le territoire : Tête-de-Ran, Couvet et Perreux. Ce dispositif a toutefois été élaboré historiquement souvent dans l'urgence pour faire face aux flux migratoires. Ainsi, par exemple, Tête-de-Ran a été ouvert en 2016 initialement pour une durée de 10 ans, ce site étant un lieu plutôt dédié au tourisme. Il en va de même pour le site de Perreux (à l'ouest du centre fédéral) ouvert en urgence, et avec un caractère provisoire, en 2022 lors du déclenchement de la guerre en Ukraine. Le projet de nouveau centre à Couvet, en remplacement du centre existant, s'inscrit dans la volonté du Conseil d'État de réorganiser son dispositif de premier accueil, toujours dans une vision multisite, mais dans une perspective d'anticipation et non de réaction.

Dans le cadre de ce projet, la capacité totale d'accueil à l'échelle cantonale devra être d'au minimum 250 places et de maximum 350 places. Dans ce cadre, le nouveau centre de Couvet constituerait une part de ce dispositif et disposerait d'une capacité modulable, appelée à s'adapter à l'occupation des autres structures, généralement de l'ordre de 100-150 places.

2. *Quelles mesures concrètes la Commune prévoit-elle pour assurer la sécurité publique et préserver le sentiment de sécurité des habitants ?*

En termes de sécurité, un suivi est assuré par des équipes d'encadrement professionnelles spécialisées, en coordination avec les autorités communales et les services compétents, notamment avec la Police neuchâteloise en cas de besoin. La structure actuelle dispose également de règles de fonctionnement

claires. En cas de comportements inadéquats, des mesures sont prises en coordination avec les services compétents, conformément aux bases légales applicables.

À Couvet, la structure d'accueil cantonale est présente depuis plusieurs années. Contrairement à ce que vous indiquez dans votre interpellation, son fonctionnement, comme celui des autres structures cantonales, ne met pas en évidence de problématiques particulières en matière de sécurité ou de nuisances.

Les situations signalées et les interventions policières recensées s'inscrivent globalement dans des ordres de grandeur comparables à ceux observés dans le reste de la population. Les personnes accueillies ne se distinguent pas de manière notable du reste de la population dans la gestion du quotidien et de la vie collective.

Le canton et la commune accordent une attention particulière au suivi de cette structure d'accueil et entretiennent un dialogue régulier avec la police et les partenaires locaux. Ce suivi permet d'identifier rapidement les situations qui nécessitent une attention spécifique et de prendre les mesures appropriées, dans un esprit de prévention et de collaboration.

Une exposition sur la vie de ces mineurs non accompagnés aura lieu à espaceVAL dans le courant de l'automne.

3. Pourquoi la population locale n'a-t-elle pas été consultée en amont du projet ? La Commune envisage-t-elle une consultation ou une votation ?

Comme rappelé en réponse à la question 1, le Canton est tenu, en vertu du droit fédéral en matière d'asile, de disposer de capacités d'accueil suffisantes pour les personnes qui lui sont attribuées. Il lui appartient d'identifier et de mettre en œuvre des solutions concrètes permettant de remplir cette obligation. Dans ce cadre, la Commune et le Canton collaborent et c'est le Canton qui conduit ses démarches conformément aux procédures en vigueur pour des projets de cette nature.

Il est pleinement reconnu que ce type de projet peut susciter des préoccupations au niveau local. C'est pourquoi l'information et le dialogue avec la population sont prévus à un stade suffisamment précoce – on parle ici d'un projet qui pourra se concrétiser au plus tôt en 2030 – mais à un moment où les éléments du projet sont suffisamment concrets pour permettre une compréhension claire des enjeux, des caractéristiques du projet et de son calendrier. Ce qui sera le cas ces prochains mois lors de la séance d'information à la population. Comme cela l'a également été par le passé.

4. Quelles seront les conséquences financières pour la commune (infrastructures, sécurité, services sociaux) ?

Les coûts liés à l'accueil, à l'encadrement et à la prise en charge des personnes issues de l'asile sont assumés dans le cadre des compétences et des responsabilités cantonales.

En vous rappelant tout de même que la dépense nette des charges en matière d'asile (soit après déduction des contributions de la Confédération) est financée à 60 % par le canton et 40 % par les communes dans le cadre de la facture sociale harmonisée.

5. Comment la Commune prévoit-elle de gérer les situations de conflits, de nuisances ou de comportements problématiques ?

Comme nous l'avons fait jusqu'à présent et avec succès. Les centres cantonaux, comme mentionné précédemment, ne posent pas de problématique particulière avec la population locale lorsqu'il y a un accompagnement mis en place. C'est le Canton qui gère les nuisances et les conflits qui peuvent survenir.

6. Quels dispositifs d'intégration ou de suivi seront mis en place au niveau local ?

Comme nous l'avons fait pour l'accueil des migrants provenant d'Ukraine ou pour les mineur·e·s non accompagné·e·s. Pour rappel, ces personnes sont là de manière passagère, pour quelques mois, il a été

mis en place un système de parrainage, des activités avec les associations, séance publique, etc. Cela dépendra bien entendu du public accueilli.

7. *En cas d'augmentation des flux migratoires, la Commune dispose-t-elle d'un plan pour faire face à une éventuelle hausse de la capacité d'accueil ?*

Comme expliqué plus haut, la compétence de la capacité d'accueil revient au Canton et non à la Commune. Le dispositif cantonal d'accueil de l'asile est conçu de manière globale et intègre déjà la possibilité d'une adaptation en cas d'évolution de la situation, notamment lors de périodes de pression accrue. Cette capacité d'ajustement fait partie de la planification ordinaire et ne repose pas sur un seul centre. La capacité d'accueil a déjà été indiquée dans les réponses précédentes.

8. *Quels critères ont été retenus pour considérer cet emplacement comme adapté au tissu communal ?*

La recherche de site a été conduite selon une méthode rigoureuse et objective. L'évaluation de sites potentiels repose sur une analyse multicritère intégrant notamment :

- *la conformité réglementaire des lieux ;*
- *les critères d'accessibilité et la proximité des commodités essentielles ;*
- *les dimensions sociale, économique et environnementale.*

Je concède que pour la population, cela peut faire peur, mais je vous invite à ne pas leur faire encore plus peur que ce qui pourrait, que ce qui arrive ou ce qui se passe maintenant ici, dans notre commune. Parce que je le répète, nous n'avons pas de problématique avec les migrants que nous accueillons. Nous devons plus souvent faire appel à la police neuchâteloise pour notre propre population. »

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) remercie le Conseil communal pour ses réponses très précises, même s'il trouve assez amusant qu'il suggère que son groupe fait peur à la population, mais cela est un détail. Ces éléments de réponse permettent déjà de voir un petit peu plus clair. Quand il parle des conséquences financières, il parle des coûts réels, son groupe est au courant des mécaniques de financement. Ce qui intéresse, ce sont les coûts réels. Ça serait peut-être un petit peu plus intéressant. Cela dit, il est globalement satisfait pour l'instant des réponses apportées à ce stade, mais le groupe UDC surveillera ce dossier de très près afin d'être sûr que les actes suivent les paroles quant à cet encadrement et à une situation qui soit viable et surtout une cohabitation agréable pour toutes et tous dans notre commune.

8.1.2 Interpellation du groupe PLR concernant la promotion du vin cantonal par la Commune

Comme vous le savez déjà, la Suisse, et plus particulièrement la Suisse romande, traverse une crise viticole sans précédent. Notre canton n'y échappe pas. Les raisons sont multiples : baisse de la consommation par habitant, concurrence du vin étranger à bas prix, ainsi que la diabolisation du verre de vin.

Le PLR a été interpellé par des concitoyens qui s'inquiétaient de voir des vins produits hors du canton servis lors de manifestations organisées par la commune, ce qui nous laisse perplexes. Le groupe PLR souhaite savoir si c'est réellement le cas ?

Même si notre vallée est avant tout le berceau de l'absinthe, nous ne devons pas oublier qu'elle compte aussi des encaveurs, des commerces spécialisés dans le vin ainsi que des employés de la vigne.

Notre groupe s'interroge également sur les moyens de renforcer la promotion de vins cantonaux. Nous nous demandons, par exemple, s'il ne serait pas possible d'obliger que les manifestations soutenues financièrement par la commune servent du vin du canton. Une réflexion est-elle en cours au sein du Conseil communal à ce sujet, ou serait-il possible d'en initier une ?

Certes, nous n'allons pas contrer la baisse de vente des vins suisses à l'échelle de la commune, mais nous estimons qu'il est aussi du rôle des collectivités publiques de montrer l'exemple.

DÉVELOPPEMENT : M. Florian DREYER (PLR) précise que cette interpellation n'est aucunement une attaque envers la commune, mais une simple interpellation suite à des questions qui leur ont été rapportées. Radio Val-de-Travers n'est pas toujours des plus justes. Cependant, si ces faits sont avérés, c'est un peu comme un goût de bouchon, ça arrive, mais ce n'est jamais agréable. Pour la deuxième partie de l'interpellation, le PLR s'est permis de pousser le raisonnement un peu plus loin afin d'aider, à l'échelle communale, la viticulture neuchâteloise. Il espère que cette suggestion pourra donner des idées au Conseil communal, sans que son groupe ait besoin de passer par une motion ou autre outil à sa disposition.

M. SIMON-VERMOT (cc) répond en ces termes : *« Pour être clair, le Conseil communal n'a pas pris de directive pour encadrer le service obligatoire de vin neuchâtelois lors des manifestations officielles organisées par la Commune, car il nous semble que les dicastères jouent le jeu depuis de nombreuses années. En d'autres termes, le soutien à la branche viti-vinicole est ancré dans nos habitudes et nous sommes étonnés de lire que du vin extracantonal a pu être servi à l'une ou l'autre occasion.*

Dès lors, le Conseil communal s'engage à communiquer à l'interne de l'administration sa position claire en matière de soutien aux produits du terroir local et au vin en particulier et sa volonté de ne servir que des cuvées neuchâteloises pour les événements officiels.

Concernant la question d'obliger les associations subventionnées par la Commune, je laisse volontiers la parole à ma collègue M^{me} Fuchs-Rota.

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) donne les explications suivantes : *« Á l'heure actuelle, les organisateurs de manifestations subissent des contraintes importantes et vous le savez, il est de plus en plus compliqué d'organiser une manifestation. Si nous comprenons bien les enjeux de la branche viticole, ce n'est pas le seul métier qui fait les frais du changement climatique, de la baisse du pouvoir d'achat, de la baisse des ventes ou de la modification des comportements d'achat.*

Pour ma part, à la tête du dicastère de la santé, de la cohésion sociale et des sports, je pourrais également adopter une autre approche. Je pourrais proposer que seules de l'eau et des boissons sans alcool soient servies lors des manifestations soutenues par la Commune, puisque les connaissances scientifiques nous rappellent régulièrement que la consommation d'alcool n'est pas sans conséquence pour la santé.

À l'inverse, au nom de la cohésion sociale, je pourrais aussi soutenir que partager un verre fait partie des traditions qui contribuent à la convivialité de nos manifestations.

Mais ni l'une ni l'autre de ces positions ne me paraît justifier une nouvelle réglementation. Je fais le choix du bon sens. Les organisateurs-trices de manifestations et les sociétés locales sont suffisamment responsables pour décider eux-mêmes de ce qu'ils souhaitent proposer à leur public.

À une époque où chacun déplore la complexification des procédures, l'accumulation des normes et l'augmentation des coûts, le Conseil communal estime qu'il n'est pas opportun d'ajouter une nouvelle couche au millefeuille réglementaire. Nous préférons encourager les produits locaux, montrer l'exemple lors des manifestations communales et faire confiance aux acteurs de terrain plutôt que de leur imposer une contrainte supplémentaire. Dans la mesure de leurs moyens, parce que toutes les manifestations voient leurs charges augmenter de manière assez importante. Mais vive le vin neuchâtelois ! »

M. Dreyer est satisfait à 80 %, mais ça va dans le bon sens. En cette soirée de pré-Abbaye, il rappelle à l'Assemblée l'adage suivant : « *boire un canon, c'est sauver un vigneron* ». Mais toujours avec modération.

8.1.3 Interpellation du groupe POP concernant l'initiative demandant une réduction des impôts

En juillet 2025, le Parti libéral-radical, l'Union démocratique du centre ainsi que Le Centre ont déposé une initiative cantonale visant à réduire de 10 % l'impôt cantonal sur les personnes physiques.

Considérant qu'une baisse d'impôt cantonale aura des conséquences directes sur les finances et les prestations de notre commune, le groupe POP souhaite poser plusieurs questions au Conseil Communal :

1. Si cette baisse d'impôt devait être mise en œuvre, la Commune a-t-elle déjà procédé à une estimation de la perte de recettes fiscales qu'elle subirait ?
2. Le cas échéant, quels seraient les impacts prévisibles sur le budget communal à court et moyen terme ?
3. La Commune a-t-elle déjà identifié des mesures d'économie ou des réductions de prestations qui pourraient être envisagées pour compenser cette perte de revenus ?
4. Comment entend-elle préserver la qualité et l'accessibilité des services publics, en particulier pour les ménages les plus modestes, face à une éventuelle diminution des ressources ?
5. Enfin, le Conseil Communal partage-t-il l'inquiétude selon laquelle ce type de politique fiscale pourrait accentuer les inégalités et fragiliser le rôle redistributif de l'impôt ?

DÉVELOPPEMENT : Mme loset (POP) indique que cette proposition de la droite, présentée comme une mesure d'allègement fiscal, soulève toutefois d'importantes inquiétudes quant à ses conséquences concrètes pour les finances publiques, et en particulier pour les communes. En effet, une telle diminution de recettes fiscales risque d'affaiblir durablement la capacité des communes à financer des prestations essentielles à la population, telles que les services publics de proximité, l'accueil périscolaire, les infrastructures, la cohésion sociale ou encore la transition écologique. Nous avons une parfaite illustration de la situation ce soir. Si notre commune ferme ses comptes dans le noir, c'est grâce aussi aux efforts consentis par toutes les parties concernées, mais fondamentalement à cause des rentrées fiscales meilleures que prévu.

M. SIMON-VERMOT (cc) répond en ce sens : « *Les impacts de cette potentielle baisse d'impôt n'ayant pas été calculés à ce stade, nous répondrons à cette interpellation lors de la prochaine séance.* »

8.1.4 Interpellation du groupe socialiste concernant les devoirs des enfants au parascolaire

Le parascolaire joue un rôle central dans la vie des familles de Val-de-Travers. De nombreux enfants y passent l'essentiel de leurs après-midis, parfois jusqu'à 18 heures. C'est une chance pour les familles qui peuvent ainsi concilier vie professionnelle et vie familiale.

Or, des parents nous ont signalé une situation préoccupante : les enfants fréquentant le parascolaire ne seraient pas encouragés à profiter de ce temps pour réaliser leurs devoirs de l'école. Ces enfants rentrent donc à la maison en fin de journée, fatigués, pour devoir encore entamer leurs travaux scolaires en soirée. Cette situation génère du stress pour les enfants comme pour les parents, et accentue les inégalités entre les familles selon leurs disponibilités en fin de journée.

Nous sommes pleinement conscient·e·s que les encadrant·e·s du parascolaire ne sont pas des enseignant·e·s et qu'il ne leur appartient pas de fournir un appui pédagogique. Toutefois, il est en principe prévu que les élèves puissent réaliser seul·e·s leurs devoirs. Moyennant un environnement calme et

propice à la concentration, il nous semble possible d'organiser une plage pour qu'elles et ils puissent réaliser leurs devoirs.

Le groupe socialiste pose donc les questions suivantes au Conseil communal :

1. Les élèves fréquentant le parascolaire disposent-ils d'un temps et d'un espace dédié à la réalisation de leurs devoirs durant les heures d'accueil ?
2. Les encadrant·e·s du parascolaire sont-ils·elles encouragé·e·s à inciter les élèves à réaliser leurs devoirs sur place ?
3. Y a-t-il des directives ou des consignes communes entre les différents sites de parascolaire de Val-de-Travers à ce sujet ? Si non, le Conseil communal entend-il en définir ?
4. Quelles mesures concrètes le Conseil communal envisage-t-il pour améliorer la situation, notamment pour les élèves qui ne rentrent à la maison qu'en toute fin de journée ?

DÉVELOPPEMENT : M. Béranek (PS) indique que ces éléments leur ont été reportés, c'est pour cela que le groupe socialiste souhaite avoir quelques précisions.

M. ISEPPI (cc) répond en ces termes : « *Pour rappel, les recommandations – devoirs à domicile 2021 du Service de l'enseignement obligatoire (SEO) fixent la durée journalière des devoirs ainsi :*

- 3H-4H -> 0-10 min
- 5H-6H -> 0-15 min
- 7H-8H -> 0-20 min

Il n'entre pas dans les missions du parascolaire de faire réaliser les devoirs aux enfants ou d'en garantir l'exécution. Comme mentionné dans l'interpellation, les équipes éducatives du parascolaire ne sont ni formées pour assurer le suivi des devoirs ni pour fournir un encadrement pédagogique. Leur rôle est fondamentalement différent de celui des enseignants et ne supplée pas au suivi des parents.

1. Les élèves fréquentant le parascolaire disposent-ils d'un temps et d'un espace dédiés à la réalisation de leurs devoirs durant les heures d'accueil ?

Dans le cadre de l'accueil parascolaire, il n'y a pas de temps spécifiquement prévu pour les devoirs. Mais sur demande des enfants et si les activités prévues de l'après-midi le permettent, il n'y a aucune restriction à ce que les enfants y fassent leurs devoirs.

2. Les encadrant·e·s du parascolaire sont-ils·elles encouragé·e·s à inciter les élèves à réaliser leurs devoirs sur place ?

Non, les enfants ne sont pas incités à faire leurs devoirs au parascolaire, mais plutôt à se dépenser et à profiter de moments plus légers avec leurs camarades.

3. Y a-t-il des directives ou des consignes communes entre les différents sites de parascolaires de Val-de-Travers à ce sujet ? Si non, le Conseil communal entend-il en définir ?

Actuellement, il n'y a pas de directive sur le thème des devoirs étant donné que le parascolaire n'a pas de mission à ce sujet. Il est donc possible que des pratiques divergent d'un site à l'autre.

Il sera rappelé aux responsables de sites parascolaire que si les activités prévues le permettent, les enfants qui le souhaitent doivent pouvoir profiter du temps passé au parascolaire pour avancer sur leurs devoirs.

4. Quelles mesures concrètes le Conseil communal envisage-t-il pour améliorer la situation, notamment pour les élèves qui ne rentrent à la maison qu'en toute fin de journée ?

La Commune dispose déjà d'un dispositif spécifiquement conçu pour répondre à ce besoin : la structure du Jardin Malin qui propose des devoirs surveillés sur les sites de Fleurier et Couvet.

Cette prestation a précisément pour vocation d'offrir aux élèves un cadre adapté à la réalisation de leurs travaux scolaires sous surveillance, dans le respect des objectifs définis par l'école. Elle constitue l'outil adéquat pour les familles souhaitant que les devoirs soient effectués avant le retour à domicile.

Une réflexion visant à améliorer les interactions entre le parascolaire et les devoirs surveillés va être menée par le dicastère. »

M. Béranek (PS) remercie pour les informations en retour, qui leur permettent de réfléchir à la suite.

8.2 Questions

8.2.1 Question du groupe AGORA à propos de l'attribution des travaux par la Commune

Existe-t-il une procédure concernant l'attribution de travaux par la Commune à des entreprises privées ?
Le cas échéant, où pouvons-nous la trouver ?

M. KLAUSER (cc) répond ainsi : *« Les grandes lignes qui ont guidé la Commune en matière d'attribution des travaux jusqu'à ce jour méritent d'être rappelées. Elles démontrent que nous n'avons pas attendu l'adoption d'une directive sur les acquisitions pour, d'une part, mettre les entreprises en concurrence lorsque cela était approprié et, d'autre part, privilégier autant que possible les entreprises locales, dans le respect de la législation sur les marchés publics. Celle-ci s'applique dès lors qu'un adjudicateur public et un soumissionnaire concluent un contrat en vue de l'exécution d'une tâche publique.*

S'agissant des travaux attribués en dehors des procédures de marchés publics stricto sensu – notamment lorsque les seuils permettaient une attribution de gré à gré ou selon une procédure sur invitation, le dicastère des infrastructures a toujours veillé à une répartition aussi équitable que possible des mandats entre les entreprises locales, pour autant que leurs offres correspondent aux prix du marché et répondent aux exigences de qualité attendues.

Les buts définis par le Conseil communal sont :

- *De diminuer les coûts d'achat sans nuire à la qualité des prestations,*
- *D'instaurer une procédure standardisée et transparente d'acquisition par tous les services communaux,*
- *D'établir les conditions-cadres tendant à assurer des relations impartiales et honnêtes avec les fournisseurs de biens, de services et de marchandises (égalité de traitement et non-discrimination des soumissionnaires),*
- *De soutenir l'économie locale.*

Une directive établie par le Conseil communal clarifie et reprecise ce qui est attendu des services, cette dernière est entrée en vigueur le 1^{er} juin dernier et est consultable sur demande. »

8.2.2 Question du groupe AGORA à propos de la Commission des naturalisations (CNAT)

Est-il vraiment utile de conserver la Commission des naturalisations ? Cette dernière ne s'est jamais réunie au cours de cette législature et ce malgré un certain nombre de naturalisations évoquées dans le rapport de gestion ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : *« La Commission des naturalisations et des agrégations est une exigence légale, déterminée dans la loi cantonale sur le droit de cité neuchâtelois. À la suite de l'entrée en vigueur en 2018 des nouvelles dispositions fédérales qui confient aux Cantons plus de responsabilités au niveau de la procédure de naturalisation, décision a été prise par le Conseil communal, d'entente avec les commissaires, de revoir le fonctionnement de notre commission, car les requérants étaient alors convoqués pour des séances inutiles, l'entier des examens ayant déjà été effectué au niveau cantonal. Le rôle de la commission a donc été revu à la baisse, mais son existence est restée obligatoire. »*

8.2.3 Question du groupe AGORA à propos de kits « économie d'énergie »

La commune d'Orbe a mis à disposition de ses habitants un kit permettant de réaliser des économies d'énergie (brochures, conseils, appareils de mesure etc.). La démarche a connu un franc succès permettant des économies d'énergie et d'argent pour les particuliers et les entreprises. Notre Commune connaît-elle cette démarche ? Ne pourrait-elle pas s'en inspirer ?

M. Éric SIVIGNON (cc) répond en ces termes : *« Dès réception de cette question, le service de l'énergie a contacté la commune d'Orbe qui nous a répondu par sa responsable du développement durable.*

Le projet s'inspirait des programmes Eco-logement et équi watt qui fournit un kit à prix préférentiel comprenant des articles permettant de générer potentiellement des économies d'énergie, avec par exemple une ampoule LED, une multiprise avec interrupteur, une prise minuteur. La valeur du kit varie entre 50 et 150 francs et était mis à disposition des habitants pour 10 ou 20 francs.

L'intention était donc tout à fait louable, mais la responsable précise dans son message : « ce programme n'est plus actif. Il a rencontré un succès mitigé. Nous en avons planifié 200 pour 2-3 ans, seule une cinquantaine ont trouvé preneur. Nous n'avons pas fait de statistique d'économie d'énergie. »

La commune d'Orbe n'est donc elle-même pas totalement convaincue du dispositif. De notre côté, une réflexion est en cours sur les mesures supplémentaires que pourrait porter le service de l'énergie et ce type de programme sera évalué.

Cette question est l'occasion de rappeler que notre Commune met gratuitement à disposition des vélos électriques, avec là aussi des gains énergétiques immédiats de grande ampleur puisqu'un vélo électrique consomme environ 50 fois moins d'énergie par kilomètre qu'une voiture thermique.

Et de rappeler aussi que la Commune met à disposition gratuitement des wattmètres, qui servent à mesurer la consommation instantanée de tous les équipements électriques de nos maisons. Cela permet de réaliser des choses intéressantes. Par exemple, il me semble maintenant bien injuste de gronder mes enfants quand ils oublient d'éteindre la lumière de leur chambre, quand je vois le nombre de fois où j'ai oublié d'éteindre la box internet alors que personne ne s'en servait et qu'elle consomme cinq fois plus que leur lampe... »

8.2.4 Question du groupe AGORA à propos du passage sous-voies à Travers

Le passage sous-voies de Travers, rue de l'Abbaye, semble poser un problème de sécurité pour les piétons et les vélos : visibilité limitée, trottoir étroit pour passer avec une poussette etc. (selon nos sources, une pétition circulerait).

Comment les responsabilités en cas d'accident sont-elles réparties : Commune, CFF ?

Ne pourrions-nous pas améliorer cette situation sans engendrer de frais trop importants ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond en ce sens : « À ce jour, le Conseil communal n'a reçu aucune information au sujet d'une éventuelle pétition. Des demandes ont été adressées pour créer un passage sous voie et élargir le tunnel sous la voie ferrée, mais le coût de ce type de travaux atteindrait les sept chiffres, ce qui ne semble pas proportionné.

Concernant les responsabilités, la loi et l'ordonnance sur la circulation routière posent une base importante :

Art. 32 LCR al.1 : La vitesse doit toujours être adaptée aux circonstances, notamment aux particularités du véhicule et du chargement, ainsi qu'aux conditions de la route, de la circulation et de la visibilité. Aux endroits où son véhicule pourrait gêner la circulation, le conducteur est tenu de circuler lentement et, s'il le faut, de s'arrêter, notamment aux endroits où la visibilité n'est pas bonne, aux intersections qu'il ne peut embrasser du regard, ainsi qu'aux passages à niveau.

Art.4 OCR al.1 : Le conducteur ne doit pas circuler à une vitesse qui l'empêcherait de s'arrêter sur la distance à laquelle porte sa visibilité ; lorsque le croisement est malaisé, il doit pouvoir s'arrêter sur la moitié de cette distance.

Concernant une éventuelle amélioration à moindres frais, nous allons reprendre ce point au sein du Groupe circulation en gardant en tête qu'une partie de l'infrastructure appartient au CFF. »

8.2.5 Question du groupe POP à propos du chauffage à distance du Val-de-Travers qui est en mains privées

En début d'année, on découvrait que le fournisseur d'énergie Groupe E, alors même qu'il a son siège social pour l'Arc jurassien à Boudry, se défaisait du chauffage à distance dans cette commune en le vendant à Cadbar SA (Chauffage à distance Basse-Areuse).

Comment savoir si les projets de CAD de notre commune seront pérennes et si les prix seront stables après les signatures des contrats d'approvisionnement ? Le Conseil communal peut-il rassurer les habitant·e·s qui choisissent de se relier au CAD et doivent le faire avec un fournisseur privé ?

M. SIVIGNON (cc) répond ainsi : « La fourniture de chaleur par un réseau ne fait pas exception aux autres contrats que chacun peut signer pour d'autres sources de chaleur, comme le gaz, le mazout, les pellets ou l'électricité. Ces autres sources de chaleur ne garantissent pas non plus de tarif fixe pendant de longues années. La volatilité des prix du gaz, du mazout et de l'électricité a d'ailleurs directement impacté les budgets de chacun au cours des dix dernières années. Cependant, il faut relever que la volatilité de ces prix vient avant tout de notre dépendance presque totale à des sources de chaleur que nous ne contrôlons pas ou pas assez dans le pays.

Concernant les chauffages à distances communaux de Couvet et des Bayards, la production de chaleur est réalisée à 95 % avec du bois communal et le coût de ce bois n'est pas directement influencé par des éléments géopolitiques. La maîtrise de la source de chaleur offre donc un premier élément de stabilité du prix. Pour les chauffages à distance communaux, il est possible que les règlements en vigueur imposent que la chaleur doive être fournie à prix coûtant, et cela est un élément supplémentaire de stabilité, confirmée par les très faibles variations de prix au cours des treize dernières années.

Concernant les chauffages à distance privés, il revient à chacun de bien vérifier les termes des contrats proposés, comme c'est le cas pour les contrats de gaz ou d'électricité. Plus spécifiquement pour celui de Fleurier, des bâtiments communaux pourraient être raccordés et les conditions de raccordement sont actuellement en cours d'étude.

9 NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le président indique que, conformément à l'article 3.15 al. 3 du règlement général de commune, le Législatif va nommer, dans l'ordre : un·e président·e, un·e premier·ère vice-président·e, un·e second·e vice-président·e, un·e secrétaire, un secrétaire-suppléant·e et deux questeurs pour l'année 2026-2027.

Sur proposition des partis, sont élu·e·s tacitement, félicité·e·s et applaudi·e·s :

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| • Président | M. Jason Schweizer (UDC) |
| • 1 ^{er} vice-président | M. Nicolas Béraneck (PS) |
| • Second vice-président | M. Stéphane Bobillier (PLR) |
| • Secrétaire | Mme Suzanne Gfeller (PLR) |
| • Secrétaire-suppléant | Mme Véronique Franzin (PS) |
| • Questeurs | M. Denis Monnet (PLR) |
| | M. Romain Fragnière (PS) |

Le président sortant prend ensuite la parole en ces termes : « *Et voilà déjà une année de présidence qui touche à sa fin... C'est avec un peu de regret et d'émotion que je rends mon tablier de président du conseil général ce soir !*

Une année s'est déjà écoulée, une année qui a si vite passé. Tout comme mes prédécesseurs, je trouve dommage de devoir arrêter quand on commence à devenir à l'aise sur le perchoir, mais c'est la règle ! Je me réjouis déjà de reprendre ma place de conseiller général afin de pouvoir recommencer à participer au débat !

Durant cette année, il est vrai que vos débats ont été relativement calmes, en tant que président vous ne m'avez pas donné beaucoup de fil à retordre et je vous en remercie ! Je souhaite, ou plutôt je conseille à tous les conseillers généraux de postuler pour cette magnifique aventure, d'être une fois, pendant une année, le premier citoyen de la commune.

Je tiens à remercier tout particulièrement notre chancelier, mon ami Christian pour toute l'aide et le soutien apporté, tu es toujours de bons conseils, tu maîtrises ton poste de chancelier à la perfection et nos séances de préparations vont beaucoup me manquer ! Un grand merci aussi à Alexandra, à Céline et toute l'équipe de la Chancellerie qui font un très bon job !

J'espère avoir été à la hauteur de la tâche que vous m'avez confiée, même si mon agenda bien rempli ne m'a pas permis de faire acte de présence à toutes les invitations de la commune.

Jason, c'est désormais toi notre nouveau président pour l'année à venir, je te félicite pour ton élection et te souhaite plein succès dans ta nouvelle fonction. »

M. SCHWEIZER (UDC) s'exprime à son tour : « *Je tiens d'abord à remercier chaleureusement notre président sortant pour son engagement, son travail et sa régularité durant cette année. Je suis très heureux et fier de reprendre la présidence du Conseil général du Val-de-Travers. Je me réjouis d'ores et déjà de présider dans un esprit de collaboration. Je vous remercie à tous et je me réjouis de vous retrouver au prochain Conseil général. D'ici là, je souhaite le meilleur à notre président sortant et j'ai le plaisir de lui remettre, au nom de l'UDC, de quoi rafraîchir sa journée. »*

Le président remercie le groupe UDC pour la bouteille offerte et passe la parole au groupe PLR.

M. Mike CORTESE (PLR) prend également la parole : *« Monsieur le Président. Profitez-en, car c'est véritablement la dernière fois que je dois vous appeler ainsi.*

Je suis d'ailleurs un peu partagé ce soir. D'un côté, nous perdons un très bon président. De l'autre, nous récupérons un excellent rapporteur. Et ça, je ne suis pas certain que tout le monde y gagne...

Car ceux qui ont déjà eu affaire à l'un de tes rapports savent qu'ils sont toujours précis, toujours bien préparés et qu'ils contiennent souvent cette petite remarque, cette petite question, parfois un peu piquante, qui nous oblige à réfléchir davantage que prévu.

Cher Adrien, cette année de présidence ne t'aura pas ménagé. Entre le dossier Dubied bis, les nombreux dossiers importants traités par notre Conseil, les suspensions de séance et quelques débats parfois animés. Quand bien même, tu as raison. Tu as été plutôt épargné cette année.

En revanche, ce qui est sûr c'est que ton job de président, tu l'as fait avec sérieux, engagement et avec ce style direct qui te caractérise si bien. Un style qui ne laisse jamais planer le doute sur le fond de ta pensée, mais qui nous fait souvent sourire.

Au nom du groupe PLR, merci pour le travail accompli durant cette année de présidence.

Et surtout, re-bienvenue à nouveau parmi nous.

Et maintenant, je me tourne vers le nouveau et futur président, Cher Jason, Monsieur le Président, au nom du groupe PLR nous te souhaitons une très belle année de présidence. »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette séance. Il remercie l'Assemblée et lève la séance à 20h51.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Adrien Pagnier

Véronique Franzin

Motions en suspens :

- Motion du groupe PLR *« Recensement des mandats externes pour une gestion budgétaire optimisée »*, acceptée par le CG lors de la séance du 19 mai 2025
- Motion du groupe PLR *« Stationnement sur le territoire de Val-de-Travers »*, acceptée par le CG lors de la séance du 19 mai 2025
- Motion du groupe PS *« Création d'îlots de fraîcheur pour les bâtiments des crèches, pré et parascolaires et écoles. »*, acceptée par le CG lors de la séance du 29 septembre 2025